Commission des transports Québec

NUMÉRO DE LA DÉCISION	:	2014 QCCTQ 2392 Finale
DATE DE LA DÉCISION	:	20140926
NUMÉRO DE LA DEMANDE	:	257034
PERSONNE DÉSIGNÉE	:	Nathalie Thibeault

Personne(s) visée(s) :

9245-6177 QUÉBEC INC.
Transport Jérémie Larouche

NIR : R-051974-5

Demandeur

DÉCISION

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9245-6177 QUÉBEC INC.

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec[1].

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds[2].

PAR CES MOTIFS, **la Commission des transports du Québec :**

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE :	TEMIS
ANNÉE :	2002
NUMÉRO DE SÉRIE :	2TMFC29452N568201
À L'ACQUÉREUR SUIVANT :	8503150 CANADA INC.

MARQUE :	TEMIS
ANNÉE :	2002
NUMÉRO DE SÉRIE :	2TMFC29202N568301
À L'ACQUÉREUR SUIVANT :	8503150 CANADA INC.

Nathalie Thibeault
Personne désignée

[1] L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.
[2] L.R.Q. c. P-30.3.